

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 24 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023

Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023

Présents : MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, conseillers
Thomas, secrétaire communal

Absents, excusés : M. Delgado, Mme Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 5.1

Objet : Application d'un revêtement epoxy dans les deux bassins d'eau potable « Lopert 1 » et « Um Kneppchen »

Le conseil communal,

Sachant que les revêtements actuels des deux bassins d'eau potable « Lopert 1 » et « Um Kneppchen » sont dans un état vétuste et surtout non conformes pour pouvoir garder le label « Drëpsi », une mise en conformité est, selon les remarques de l'Administration de Gestion de l'Eau, absolument nécessaire ;

Ajoutant que le renouvellement du revêtement donne la possibilité d'arrêter l'utilisation du bassin « Lopert 2 » ;

Vu le devis estimatif du 27 juin 2023, établi par le responsable du service, M. Roger FETLER qui évalue l'impact financier pour le renouvellement du revêtement en résine epoxy des deux bassins à **1.248.000,00 €, TVA comprise** ;

Considérant que le financement des travaux est prévu comme suit au budget, respectivement au plan pluriannuel financier (PPF) :

Article budgétaire : 4/630/222100/23018	Crédits prévus
Budget initial 2023	1.000.000,00 €
PPF 2024	248.000,00 €
	1.248.000,00 €

Relevant que le budget 2023 prévoit à l'article **4/630/222100/23018 APPLICATION D'UN REVETEMENT EPOXY DANS LES DEUX BASSINS D'EAU POTABLE « LOPERT » ET « UM KNEPPCHEN »** un crédit de 1.000.000,00 €, le solde du projet sera inscrit au budget de l'exercice 2024 ;

Constatant que le coût du projet se situe au-dessus du seuil de **1.000.000 €** défini à l'article 105, alinéa (1), point 5° de la loi communale modifiée du 18 décembre 1988, la présente est donc sujette à l'approbation par Madame la Ministre de l'Intérieur ;

décide à l'unanimité :

1. d'approuver le devis estimatif du 27 juin 2023 établi par le responsable du service, M Roger FETLER qui évalue l'impact financier à **1.248.000,00 TVA comprise** pour le renouvellement du revêtement en résine epoxy des deux bassins
2. de transmettre la présente pour approbation au Ministère de l'Intérieur.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 25 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS